



### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR 2021-2022

**Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021 sont dès à présent ouvertes, valables pour les enfants nés en 2018 Petite Section et en 2015 Cours Préparatoire.**

Les dossiers sont à retirer en Mairie de Saint-Benoit pour les inscriptions en maternelle et élémentaire à l'école IRMA JOUENNE, ainsi qu'en élémentaire à l'école de l'ERMITAGE. Pour les inscriptions en Petite Section à l'école maternelle du BOIS D'AMOUR, l'admission se fera directement auprès de la directrice de l'école.

**Pour toute demande de dérogation** à la carte scolaire, le dossier de dérogation est à retirer auprès de la Mairie de résidence. La commission de dérogation de la Ville de SAINT-BENOIT se réunira courant mai 2021.

Les dérogations ayant été accordées lors de l'entrée en maternelle ne sont plus valables pour le passage à l'école élémentaire. Un nouveau dossier de demande de dérogation doit être établi pour l'entrée en Cours Préparatoire. Il en va de même pour les familles ayant déménagé en cours de cycle de maternelle et ne relevant plus du secteur.

**Pour de plus amples renseignements**, vous pouvez contacter Christelle DELAGE, service scolaire, Mairie de SAINT-BENOIT au 05 49 37 44 08 ou [c.delage@saintbenoit86.fr](mailto:c.delage@saintbenoit86.fr)

#### **Les services de la Mairie de Saint-Benoît vous accueillent :**

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mairie de Saint-Benoît, 11 rue Paul Gauvin, BP 11 - 86281 Saint-Benoît Cedex

Tél. : 05 49 37 44 00 - Fax. : 05 49 37 44 01

[contact@saintbenoit86.fr](mailto:contact@saintbenoit86.fr)

<https://www.ville-saint-benoit.fr/>